

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane
Mme GRILLET Mireille, 1 ^{ère} adjointe	M. DUCHANOY Patrick
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint	Mme ELOY Sylvie
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme GERONDI Carine
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée, excusée	M. THOUVENIN Ludovic

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/07/2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Convention d'occupation du domaine public communal non routier pour l'implantation d'une armoire pour la fibre optique

L'entreprise LOSANGE est chargée par la Région Grand Est, sur une durée de 35 ans, du déploiement et de l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit.

Il s'agit de l'implantation d'une armoire pour fibre optique sur le parking, devant l'école Michel Dinet, rue de Nancy. L'architecte des bâtiments de France a refusé qu'elle soit implantée derrière le petit mur du parking, rue de Nancy. Elle sera donc implantée après l'armoire électrique.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal non routier pour l'implantation d'une armoire pour fibre optique, ce avec l'entreprise LOSANGE.

Information sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes du Pays du Saintois.

La commune de CEINTREY a reçu un courrier par mail du préfet de Meurthe et Moselle en date du 1^{er} août 2019, confirmant que le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » est reporté, pour la Communauté de Communes du Pays du Saintois, au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Cependant la communauté de communes peut, à tout moment durant cette échéance, solliciter les communes pour prendre les compétences « eau » et « assainissement », sauf si 25% des communes membres, représentant 20% de la population, bloquent.

Le bureau actuel de la Communauté de Communes du Pays du Saintois estime qu'il faudra bien un mandat pour stabiliser les taxes sur l'eau et l'assainissement, compte-tenu notamment des différences conséquentes notamment sur la taxe d'assainissement qui nécessitera une harmonisation complexe.

Adhésion au CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), piloté par le Conseil Départemental 54, est au bénéfice des communes et intercommunalités et au bénéfice des habitants.

L'adhésion est de 200€ pour les communes de plus de 600 habitants. La réfection du chemin de la Ronde Fosse nécessitera l'appel du CAUE.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à verser l'adhésion de 200€ au CAUE 54.

INFORMATION SUR LA TRESORERIE D'HAROUÉ - VEZELISE

Suite à un mail adressé par l'association des comptables publics, nous avons appris la fermeture de la trésorerie d'Haroué-Vézelize d'ici 2022. Il existe actuellement 21 trésoreries dans le département de Meurthe et Moselle. 17 seront supprimées. Il restera les trésoreries publiques de Briey, de Nancy, de Vandoeuvre les Nancy et de Lunéville.

L'association des comptables publics attire notre attention sur l'industrialisation des tâches qui nécessitera un contrôle qualité des plus stricts. Au moindre défaut, compte tenu de la volumétrie des pièces parvenant au service chaque jour, il est probable que la seule réponse soit le rejet.

Quid de la bonne tenue des opérations comptables de la commune de CEINTREY dans la nouvelle organisation de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) ?

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à écrire au ministère des finances publiques pour contester cette conséquente suppression des trésoreries publiques.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les membres du conseil municipal de Ceintrey ont reçu, cet été, différents mails de Monsieur Didier YVON qui se plaignait de l'incivilité des gens du voyage installés sur un terrain proche du terrain de football de Ceintrey.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ceintrey a l'habitude d'accueillir 4 à 7 caravanes sur le terrain proche du terrain de football de Ceintrey et que ces gens du voyage ont préalablement demandé l'autorisation en maire.

Au retour de vacances de Monsieur le Maire fin juillet, celui-ci constate qu'une dizaine de caravanes s'était installée. Monsieur le Maire est allé voir les gens du voyage aussitôt, en déclarant qu'ils n'avaient pas demandé d'autorisation, que, de fait, leur stationnement était illégal et que le terrain était réservé à 4 ou 7 caravanes. Selon le major de la gendarmerie d'Haroué – Vézelize, ils ont 7 jours pour quitter le terrain. Monsieur le maire a mis une certaine pression et, de fait, ils ont quitté le terrain au bout de 6/7 jours.

Les autres familles (5 caravanes) sont restées : Monsieur le Maire les avait autorisés jusqu'au 20 août, car ils avaient des baptêmes évangéliques à réaliser. Ils sont partis effectivement le 20 août.

Nous avons perçu pour les 5 caravanes une somme de 600€ qui couvre l'eau et l'électricité, le remboursement à monsieur Husson, locataire du terrain, et une petite location pour le terrain, argent versée en liquide.

Pour l'avenir, Monsieur le Maire propose qu'on se limite toujours à 4 à 6 caravanes sur le terrain, qu'on les relie au réseau d'eau et d'électricité des vestiaires du terrain de football – que l'on remboursera – et que nous leur permettons l'accès aux toilettes du football.

Pour monsieur Didier YVON, Monsieur le Maire a répondu à son premier mail. Monsieur le Maire n'a pas reçu ces autres mails envoyés en mairie de Ceintrey puisque celui-ci était en vacances hors de Ceintrey. Monsieur le Maire a rappelé monsieur Didier YVON dès qu'il a eu connaissance de ces mails.

Le constat des vols effectués (vol de deux stères de bois, vol de deux grilles de barbecue) ne peut être impacté aux gens du voyage, ce que a été confirmé par le major de la gendarmerie d'Haroué – Vézelize qui estime que les gens du voyage initialement installés s'étaient bien comportés.

Monsieur le maire interroge les membres du conseil municipal pour savoir s'ils sont favorables pour l'accueil des gens du voyage, limité à 4 à 6 caravanes avec mise à disposition de l'eau, de l'électricité, des toilettes des vestiaires du football ce uniquement en été et moyennant paiement.

Un long débat s'instaure :

Madame ELOY Sylvie demande si les 600€, ce sont pour l'ensemble des caravanes ou uniquement celles autorisées ? Elle s'interroge également sur les années à venir.

Question également sur le paiement de la benne à ordures ménagères qui avait été mise à leur disposition. Monsieur le maire répond que ce ne sont que les caravanes autorisées qui ont payé une location, les autres étant parties avant. Il précise que la benne à ordures a été reconduite à Ludres par les gens du voyage et c'est eux qui ont réglé la facture.

Monsieur DIDIER Stéphane émet aussi une question quant aux dépôts de gravats et de branches

Monsieur Ludovic Thouvenin demande de savoir sur un plan législatif qui est responsable en cas de problème, incendie de caravane, vu qu'il n'y a pas de borne à incendie sur place, il demande si nous avons obligation de les accueillir,

Monsieur le maire précise que nous n'avons pas d'obligation pour l'accueil des gens du voyage, c'est seulement à partir de 5000 habitants. Monsieur le maire va interroger le service juridique de l'association des maires pour connaître la législation concernant cette problématique et le niveau de responsabilité du maire en cas de problème type incendie de caravane avant de procéder au vote.

DEVENIR DE NICOLAS LETURQ, EMPLOYÉ COMMUNAL ACTUELLEMENT EN CDD.

Monsieur Nicolas LETURCQ est absent depuis le 11/06/2019, soit depuis plus de 3 mois.

Monsieur Nicolas LETURCQ, de fait, semblerait avoir eu un accident sur un scooter. Il a demandé à ce que ce soit déclaré comme un accident de travail, ce que Monsieur le maire a refusé, car il n'y avait aucun lien direct entre l'accident subi et le travail.

Il avait été proposé à Monsieur Nicolas LETURCQ de financer à 50% son permis de conduire qu'il n'a toujours pas engagé.

Monsieur Nicolas LETURCQ est employé jusqu'au 31 octobre 2019 en CDD. Monsieur le maire propose que son contrat ne soit pas renouvelé.

Un débat s'instaure :

Madame GERONDI Carine demande si on peut d'ores et déjà lancer un avis de recrutement.

Monsieur DIDIER Stéphane dit qu'il n'y a pas urgence pour le recrutement.

Monsieur DUVAL Jean-Philippe demande quelle latitude nous avons sur le choix de l'employé communal afin que nous puissions proposer un recrutement à partir d'un profil de poste et recruter quelqu'un de motivé. Surtout de ne pas recruter dans l'urgence maintenant alors que cela ne le nécessite pas.

Monsieur le maire précise qu'il n'y a pas d'urgence et que nous ne sommes pas obligés de recruter immédiatement un employé communal.

Madame BOUGIE Odile signale que l'on peut prendre aussi un intérimaire en fonction des besoins de la commune.

Monsieur DUVAL Jean-Philippe précise que Nicolas LETURCQ avait un vrai talent de maçon, ce que l'ensemble du conseil approuve.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, après en avoir délibéré, le maire à ne pas renouveler le CDD de Monsieur Nicolas LETURCQ.

MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54.

Francine VAUTHIER est en congé maladie depuis le 2 septembre 2019, car elle doit se faire opérer pour la main gauche. Elle est en arrêt prolongé jusqu'au 27 octobre 2019. Pour pouvoir la remplacer, il faut que le conseil municipal autorise la mise à disposition du personnel par le centre de gestion de la fonction publique territoriale 54.

Depuis c'est essentiellement Raymond BRUYELLE, Mireille GRILLET et Jean-Marc MARCHAL qui assurent le secrétariat et les permanences de la mairie.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la mise à disposition d'un personnel pour le remplacement de madame VAUTHIER Francine en arrêt maladie.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale 54.

INFORMATIONS SUR L'ASSAINISSEMENT : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA STATION D'ÉPURATION D'UNE PART, POUR LES TRAVAUX DE CEINTREY, DE VOINEMONT ET LES TRAVAUX MUTUALISÉS D'AUTRE PART.

Pour la station d'épuration, il y a eu trois propositions :

- L'entreprise OPURE qui est installée à Orléans –Tours a proposé un devis de 606 317 €HT ;
- L'entreprise BONINI a proposé un devis de 651 714€HT,
- L'entreprise SADE/SOGEA a proposé un devis de 702 000€HT.

Le cabinet BEREST a fait une étude des propositions.

Compte tenu que l'entreprise OPURE est installée à Orléans –Tours, c'est l'entreprise BONINI qui a été retenue et qui réalisera les travaux pour la station d'épuration.

Pour les travaux relatifs à l'assainissement de CEINTREY, de VOINEMONT et les travaux mutualisés dont la réfection de la galerie, 4 entreprises ont candidaté :

- L'entreprise BONINI a proposé un devis de 4 420 863€HT,
- L'entreprise SOGEA/SADE a proposé un devis de 3 854 833€HT,
- L'entreprise URBAVENIR a proposé un devis de 3 759 434€HT,
- L'entreprise PRESTINI a proposé un devis de 2 524 031€HT.

C'est l'entreprise PRESTINI qui a été retenue.

Monsieur DUVAL Jean-Philippe précise que ce sont de millions dont nous parlons.

Les aides de l'agence de l'eau s'élèvent pour les travaux de CEINTREY à 673 000€ et pour les travaux mutualisés à 910 557€.

L'aide de l'état pour les travaux mutualisés s'élèvera à 129 449€ et l'aide du conseil départemental 54 pour la station d'épuration s'élèvera à 7 000€ ; soit un total de 1 720 006€.

Le conseil municipal a décidé lors du dernier conseil municipal de faire un emprunt de 1 400 000€, soit un total de 3 120 006€. Le coût final s'élève actuellement à 3 175 745€HT ; il faudra compenser une différence de 44 261€.

Un long débat s'instaure

Monsieur DUVAL Jean-Philippe précise que le coût total estimé par le bureau d'étude est de 3 175 745€ moins 1 720 006€ de subventions qui ont été accordées par l'agence de l'eau à partir de l'étude du bureau BEREST et pour combler le déficit nous avons décidé de faire un emprunt de 1 400 000€. Ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons un financement total sur la somme de 3 120 000€. Le pourquoi du choix des entreprises, c'est la différence du coût. Car, en choisissant une autre entreprise peut être plus performante, nous aurions eu un surplus à payer de plus de 1 200 000€ sur lequel nous n'aurions eu aucune subvention. Ce qui aurait engagé le contribuable à payer cette différence au travers d'un montant exorbitant de la taxe d'assainissement. Il précise également que nous avons un bureau d'études qui nous protège et qu'il assurera le suivi du chantier. Même si avec l'entreprise retenue, il y a des imprévus : ils n'atteindront pas la somme de 1 200 000€.

Monsieur DIDIER Stéphane précise que le choix de l'entreprise n'est pas la plus probante et craint les problèmes techniques mais estime que Jean-Philippe DUVAL a raison sur le coût financier.

D'autres personnes signalent qu'il aurait été judicieux d'avoir un document écrit pour clarifier le débat.

DIVERS

- Élections municipales 2020

La fin de la campagne d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020.

Le dernier jour de dépôt des candidatures pour les élections municipales est fixé au 27 février 2020 avant 18h.

Le premier tour des élections municipales est fixé au dimanche 15 mars 2020 ; le second tour des élections municipales est fixé au dimanche 22 mars 2020.

Monsieur Etienne LANGERON demande le planning de réservation de la salle socio-culturelle Victorin Michel pour mettre en route le chauffage. Monsieur Raymond BRUYELLE lui fera parvenir.

Madame Patricia GALIEN demande si l'appareil pour le niveau de décibels fonctionne car il y a beaucoup de bruit. Monsieur Raymond BRUYELLE se renseignera.

Monsieur Dominique MOREL rappelle que le 19 novembre, c'est le don du sang et demande que l'on s'assure qu'il n'y ait aucune activité ce jour-là.

La séance est close à 22h 30.

Mireille GRILLET

Jean-Marc MARCHAL

